

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 SG 20 Convention pour le financement du déplacement du Mur pour la Paix.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris, en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer la convention pour le financement du déplacement du Mur pour la Paix avec le Ministère de la culture ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 21 septembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission ;

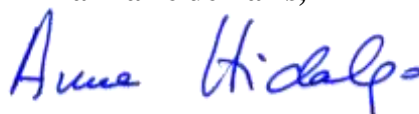
Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention pour le financement du déplacement du Mur pour la Paix avec le Ministère de la culture, annexée à la présente délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cette convention avec le Ministère de la culture.

Article 3 : Les recettes seront constatées sur les budgets d'investissement de la Ville de Paris des années 2020 et 2021.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO